

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-deux septembre, à 19h30, les membres du conseil communautaire de la Communauté de Communes du Sud-Estuaire se sont réunis à la salle du Lac à Saint Viaud, sous la présidence de Monsieur Yannick MOREZ, convoqués le seize, conformément aux dispositions de l'article L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Titulaires présents : Monsieur MOREZ Yannick, Monsieur GENTES Hervé, Monsieur EMPROU Jean-Michel, Madame BOUSSEAU Marie-Line, Monsieur CHARBONNIER Raymond, Madame KERGREIS Emilie, Monsieur ELIN Laurent, Monsieur LAMANT Teddy, Madame PACAUD Dorothee, Monsieur DEVILLE Thierry, Madame BOUREL MéliSSandre, Monsieur PURKART Geoffroy, Madame GAUTREAU Sylvie, Monsieur COUTRET Alain, Madame BELLANGER Josiane, Monsieur TOURET Eric, Monsieur CHEREAU Pierre, Monsieur GUERIN Benoît, Madame BUSOM Mercedes, Madame REY-THIBAUT Véronique, Monsieur BERNARDEAU Marc, Madame MELLERIN Noëlle, Madame GAYAUD Séverine, Madame DE FOUCHER Béatrice formant la majorité des membres en exercice.

Titulaires absents excusés : Madame LOUE Monique qui a donné pouvoir à Monsieur GENTES Hervé, Monsieur SCHERER Sylvain qui a donné pouvoir à Monsieur DEVILLE Thierry, Madame PHILLODEAU Jocelyne, Monsieur CHAIGNEAU Jacques qui a donné pouvoir à Madame BOUSSEAU Marie-Line, Madame PEYSSY Claudine qui a donné pouvoir à Monsieur MOREZ Yannick, Madame COUET Sabine qui a donné pouvoir à Madame BOUREL MéliSSandre, Madame LE BERRE Nathalie, Monsieur AUDELIN Jean-Pierre, Monsieur RICOUL Gildas qui a donné pouvoir à Monsieur EMPROU Jean-Michel, Madame VALLEE Ginette, Monsieur AUGER Sébastien qui a donné pouvoir à Madame MELLERIN Noëlle, Monsieur CHERAUD Roch, Monsieur DUBOIS Pascal qui a donné pouvoir à Madame DE FOUCHER Béatrice.

Secrétaire de séance : Monsieur GENTES Hervé

Conseillers en exercice : 37 - Quorum : 19 – Présents :24 – Pouvoirs : 8 – Votants :32.



DEL2022-178 TARIFS DE LA REDEVANCE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES ET DES DECHETERIES

Dans le cadre de la compétence « Collecte et traitement des déchets ménagers et gestion des déchèteries », il convient de fixer les nouveaux tarifs de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères et des déchèteries, permettant le financement du service.

L'étude de cette tarification a fait l'objet d'un COPIL spécifique, réunissant des élus des Commissions « Aménagement du Territoire et Economie Circulaire », et Commission « Finances » ainsi qu'une présentation et débat en commissions conjointes « Aménagement du Territoire et Economie Circulaire », et Commission « Finances ».

Je vous invite donc à :

- ✓ approuver les tarifs ci-joints, valables à compter du 1^{er} janvier 2023,
- ✓ mandater le Président ou son représentant pour signer tout acte en application de la présente délibération.

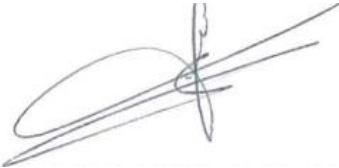
Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

Pièce(s) Jointe(s) : *Tarifs 2023 REOM*

Adopté à
5 voix contre
2 abstentions
25 voix pour

Le Secrétaire de séance,
Hervé GENTES

Le Président,
Yannick MOREZ



Acte publié sur le site internet de l'EPCI le : 5 octobre 2022

AR-Sous-Préfecture St Nazaire

044-244400586-20221005-11-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Sous-Préfet : 05-10-2022

Publication le : 05-10-2022

PARTICULIERS

Type ou composition du logement	Rappel 2022	2023
Foyer 1 personne	200 €	215 €
Foyer 2 personnes	232 €	240 €
Foyer 3 personnes	236 €	265 €
Foyer 4 personnes	258 €	290 €
Foyer 5 personnes et plus	262 €	315 €
Résidences secondaires, gîtes ruraux	228 €	265 €
Chambres d'hôtes	34 €	36 €

PROFESSIONNELS ET ADMINISTRATIONS

Type	Forfait 2022 (120L)	Tarif 2022 au litre de bac OM au delà de 120 litres	Forfait 2023 (120L)	Tarif 2023 au litre de bac OM au delà de 120 litres
Professionnels & administrations	130 €	0,73 €	215 €	1,00 €

PROFESSIONNELS GROS PRODUCTEURS DE DÉCHETS

Rappel base de calcul 2022		
Collecte	tarif 1 ^{er} passage (C1)	0,84 €
	tarif passage(s) supplémentaire(s)	6,18 €
Traitement	tarif unitaire de traitement au litre	0,0156 €

Part collecte : $\text{tarif 1}^{\text{er}} \text{ passage} \times 52 + \text{tarif passages sup.} \times (\text{nombre de passages annuel} - 52)$

Part traitement : $\text{nombre de bac(s)} \times \text{volume du/des bac(s)} \times \text{nombre de passages annuel} \times \text{tarif unitaire de traitement au litre}$

TOTAL : $\text{Part collecte} + \text{Part traitement}$

Base de calcul 2023		
Collecte	tarif 1 ^{er} passage (C1) bac 120L	215,00 €
	tarif au litre OM au-delà de 120L	1,00 €
	tarif passage(s) supplémentaire(s)	6,50 €
Traitement	tarif unitaire de traitement au litre	0,019 €

Part collecte : $\text{tarif 1}^{\text{er}} \text{ passage} + (\text{volume bac} - 120L) \times \text{tarif au-delà de 120L} + \text{tarif passages sup.} \times (\text{nombre de passages annuel} - 52)$

Part traitement : $\text{volume du/des bac(s)} \times \text{nombre de passages annuels} \times \text{tarif unitaire de traitement au litre}$

TOTAL : $\text{Part collecte} + \text{Part traitement}$

REDEVANCE PAR DEFAULT

Type	Rappel 2022	2023
Forfait particuliers	262 €	315 €
Forfait professionnels	792 €	845 €

TARIFS DÉCHÈTERIES

Origine et nature du dépôt (tarifs au m ³)	Rappel 2022	2023	
Provenant des ménages résidant sur la Communauté de Communes	Gratuit	Gratuit	
Provenant d'une activité commerciale, artisanale, de production ou de fabrication dont le siège est sur le territoire communal	Déchets verts	12 €	12 €
	Gravats	22 €	22 €
	Tout-venant	28 €	28 €
	Bois	18 €	18 €
Provenant d'une activité commerciale, artisanale, de production ou de fabrication dont le siège est hors sur le territoire communal	78 €	78 €	

Equipements dédiés à l'amiante	Rappel 2022	2023
Milieu bag 1m ³ (100x100x100cm)	7,84 €	9,50 €
Dépôt bag 160 (160x110x50cm)	12,66 €	15,50 €
Dépôt bag 260 (260x120x30cm)	15,68 €	17,00 €
Dépôt bag 310 (310x120x30cm)	16,88 €	18,50 €
Kit EPI	21,95 €	22,50 €